

Conseil Municipal du 4 juillet 2024

Procès-verbal de séance

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le quatre du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **GALGON**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie **BAYARD**, Maire.

Présents : M. Jean-Marie **BAYARD**, **Maire** ; M. Alain **CHIAROTTO**, M. Christian **BIGOT**, Mme Caroline **LESCOUL**, M. Pierre **GIRAUD**, M. Pierre **CHARRIOT**, Mme Bernadette **GONZALEZ-PASQUET**, **Adjoints** ; M. Patrick **CHAUMEIL**, Mme Laurence **DARIOL**, M. Frédéric **FOLGADO-PIRES**, Mme Michèle **DESSAGNE**, M. Patrick **GOUDIN**, M. Gilles **MACHIN**, M. Serge **BERGEON**, **Conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie **LOCHON** à Mme Caroline **LESCOUL**

Mme Annie **GENET** à Mme Michèle **DESSAGNE**

Mme Murielle **MAROY** à Mme Laurence **DARIOL**

Mme Geneviève **NOUVEAU** à Mme Bernadette **GONZALEZ-PASQUET**

M. Jean-Max **FOURNIER** à M. Jean-Marie **BAYARD**

Absents excusés :

M. Yannick **LOGEAIS**

M. **RABEYROUX Gilles**

Absents :

Mme Ghislaine **PAMART**

Mme Astrid **BERSON**

Secrétaire de séance : Mme Laurence **DARIOL**

Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 juin 2024 est présenté à l'assemblée et voté à l'unanimité.

1/OBJET : Achat d'un tracteur et d'une épareuse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur en remplacement du **NEW HOLLAND**.

Il indique avoir démarché les sociétés CHAMBON et PELLENC qui nous proposent une reprise de l'ancien tracteur en l'état à hauteur de 12 000 euros.

Après analyse des offres il est proposé de retenir la société CHAMBON pour un tracteur neuf NEW HOLLAND T5.100S (100 CV) d'un montant de 54 900 euros HT, auquel il faut ajouter un chargeur frontal de 12 900 euros HT, soit un montant global de 67 800 euros HT. Après déduction de la reprise, le coût final s'élève à 55 800 euros HT.

D'autre part, il convient de faire l'acquisition d'une épareuse ROUSSEAU neuve de type « THEA 500PA » d'un montant de 28 000 euros HT. Après reprise de notre épareuse ROUSSEAU MAXIWINNER de 3 000 euros HT, le coût total s'élève à 25 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (M. Alain CHIAROTTO ne prend pas part au vote) :

- autorise l'achat d'un tracteur neuf NEW HOLLAND T5.100S (100 CV) d'un montant après remise de 55 800 euros HT, et d'une épareuse ROUSSEAU neuve de type « THEA 500PA » d'un montant après remise de 25 000 euros HT, auprès de la société CHAMBON,
- autorise Monsieur le Maire à passer la commande,
- dit que la dépense sera imputée en investissement à l'article 21 du budget principal.

La séance est levée à 20 heures 24.

La Secrétaire de séance,

Laurence DARIOL

Le Maire,

Jean-Marie BAYARD